

Numéro 31
MARS - AVRIL 2018
Prix : 0,75 €

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Bureau 401 - Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris
Mél : cgteduc75@gmail.com
Site : <http://cgteducation75.free.fr>

Édito

DÉFENDONS LES SERVICES PUBLICS !

Le gouvernement entreprend une attaque sans précédent contre les services publics.

Pour mettre en œuvre la promesse du président Macron de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, le programme « Action publique 2022 » prévoit quatre leviers majeurs de refondation du « contrat social avec les agents publics » : une simplification des instances paritaires et la fusion des comités techniques et des CHSCT, le transfert de missions au secteur privé avec recours accru aux contractuels (comme si la précarité était gage d'une meilleure efficacité), une extension du salaire au mérite, des aides au départ vers le privé ou au départ volontaire. Ces préconisations alarmantes montrent que la réduction des dépenses publiques reste l'objectif du gouvernement, au détriment des usagers et des agents. C'est le même discours néo-libéral qui est utilisé concernant la SNCF, comme si le statut des agents était responsable de la situation.

Pour la CGT, seule une Fonction publique forte et indépendante est la garantie de l'intérêt général. Contrairement au discours qui cherche à dresser les fonctionnaires contre les autres salariés, il faut se rappeler que le statut de la Fonction publique n'a pas été créé pour les fonctionnaires, mais pour l'intérêt général.

Dans l'Éducation, la réforme du bac, couplée à celle de l'entrée à l'université, organise le tri social, la concurrence entre les établissements, les élèves et les personnels. Dans la voie professionnelle, le rapport Calvez-Marcon remet en cause le cadre national des diplômes en généralisant les blocs de compétences et prône le développement de l'apprentissage avec la mixité des publics et des parcours.

Face à toutes ces attaques contre la Fonction publique, pour une augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, pour la défense d'un service public de qualité, se mobiliser est essentiel. Après la journée d'action du 15 mars des retraités dénonçant la baisse de leurs pensions, **la journée du 22 mars doit être une étape décisive : soyons tous en grève !**

SOMMAIRE :

- Page 1 : **Édito**
- Page 2 : **Réforme du collège / Inclusion**
- Page 3 : **Lycée des possibles**
- Page 4 : **Reconnaissance de la traite des êtres humains à Paris**



LE 22 MARS 2018
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
Défendons
toutes et tous
la Fonction publique

Second degré**RÉFORME DU COLLÈGE :
L'HEURE DE LA TROISIÈME VAGUE**

Najat Vallaud-Belkacem l'avait juré : sa réforme allait permettre aux collégiens de « mieux apprendre pour mieux réussir ». Prenant comme prétexte le nombre croissant d'élèves en difficulté, elle allait en fait masquer par une couche de vernis pseudo-pédagogique l'objectif central : dérégulation libérale et baisse des moyens.

Sitôt arrivé, Jean-Michel Blanquer s'est empressé de faire sauter le vernis. Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) enterrés aussi promptement qu'ils avaient été encensés, retour des bilangues et des options sans dotation spécifique renforçant ainsi la dualité entre familles initiées demandeuses de ce retour et

milieux populaires pâtissant de la disparition des soutiens : un collège plus inégalitaire reproduisant les classes sociales.

Avec des Dotations Horaires Globales allouées aux collèges parisiens globalement en baisse, le Rectorat met en place le troisième temps de la réforme : purement budgétaire celui-là.

Comme nous l'avions craint il y a deux ans, on note un recul de la marge académique qui avait été créée pour faire passer la pilule. Quelques heures disparues et c'est la suppression d'un dédoublement ou d'un projet qu'il faut envisager. Dans le cadre de l'autonomie des établissements, le choix du sacrifié

ouvre cyniquement la porte à la mise en concurrence des disciplines que les principaux essaient de faire gérer par les personnels eux-mêmes. Une finalité de la réforme apparaît désormais au grand jour : la baisse des moyens attribués au service public avec comme corolaire la baisse des DHG encore et toujours.

La CGT Éduc'action dénonce ce nouveau tour de vis, exige le rétablissement des moyens nécessaires à une École de qualité qui aide tous les élèves et milite pour qu'une réaction d'ampleur inverse cette tendance mortifère en ouvrant d'autres perspectives.

Enseignement spécialisé**INCLUSION PERMANENTE DES ÉLÈVES D'ULIS
DANS LES CLASSES DE CAP À LA RENTRÉE**

Jusqu'à présent, à Paris, les ULIS* de lycée professionnel étaient organisées en classe avec un coordonnateur, enseignant du premier degré ou du second degré, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) assisté d'un AESH. Les élèves pouvaient être « inclus » dans certains cours de CAP, après concertation entre le coordonnateur et les enseignants concernés.

À la rentrée prochaine, les ULIS vont fonctionner en réseau, en lien avec plusieurs lycées professionnels et avec inclusion permanente des élèves dans les classes de CAP. Les coordonnateurs tourneront sur les différents établissements pour « suivre » ces élèves. L'objectif est de gagner un an dans leur orientation.

En théorie, cette mise en réseau pourrait paraître séduisante (diversification de l'offre de forma-



tion). Pourtant, elle soulève de fortes inquiétudes. En effet, les élèves risquent de se sentir dépassés et potentiellement de décrocher. De plus, les PLP ne sont pas formés à la prise en compte du handicap et n'ont pas les outils pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Les ULIS répondent aux besoins d'élèves en situation de handicap. Les transformer ainsi, c'est priver ces élèves de l'encadrement et du suivi tout particulier dont ils ont besoin. Pour la CGT Éduc'action, la prise en compte du handicap nécessite des moyens et du personnel formé.

* ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

Second degré

LYCÉE DES POSSIBLES OU DU « ÇA VA PAS ÊTRE POSSIBLE » ?

Le 14 février, Blanquer a présenté son projet de réforme du lycée, dans la foulée du rapport Mathiot. Le lendemain, le Parlement votait la loi Vidal, instaurant la sélection à l'université à grands coups d'attendus et d'algorithmes opaques. Derrière la concordance du calendrier, il s'agit clairement d'une cohérence des projets, avec une réorganisation du lycée, du bac et de l'orientation dans le sens de la concurrence, du tri social, et des plans d'économie.

Derrière la liberté de choix, sélection et tri social

La réforme Blanquer concernera avant tout le lycée général à partir de 2019. La voie techno serait maintenue telle quelle ; de même en apparence pour la classe de 2nde.

En revanche le cycle terminal serait complètement chamboulé, avec la suppression des filières identifiées (S, ES, L). L'enseignement consistera en un tronc commun et en des disciplines de spécialité.

Les élèves devraient choisir trois spécialités en 1ère, réduites à deux en Terminale. Plusieurs « objets disciplinaires non identifiés » seraient créés, comme Histoire-géographie-géopolitique-sciences-politiques... On voit d'ici la course entre collègues.

En complément, des options seraient créées en Terminale, calquées sur les attendus de certaines licences : maths expertes, maths complémentaires pour la médecine ou l'économie, et DGEMC pour le droit.

Concrètement, il faudra donc choisir ses spécialités dès la 2nde en fonction d'une idée précise

d'orientation. Et là où le conseil de classe discute aujourd'hui des vœux par filière, il discutera demain des vœux par discipline, sans compensation possible. Suivant les effectifs, cela signifiera une sélection dès la 2^{nde}, avec une croix sur certaines études.

Loin d'une fin des filières, ce sera surtout une multiplication de filières illisibles, déterminées par chaque licence et par les cartes de formation du rectorat. Cette organisation en entonnoir acte le renoncement à

printemps, pour être prises en compte dans Parcoursup. En juin, il resterait la philosophie et un nouveau « Grand oral »... dont on ne trouve aucune trace dans les horaires annoncés.

Mais le plus alarmant, c'est surtout l'introduction du contrôle continu : 30 % de « partiels » en 1^{ère} et Terminale, et 10 % sur les notes. Or les partiels seront corrigés en interne : comment ne pas voir les futures tambouilles, avec la pression de la hiérarchie comme dans les collèges ? Bref, c'en sera fini du caractère uniforme (à défaut d'être réellement égalitaire) du baccalauréat. Et on imagine les conclusions des recruteurs, dans le supérieur ou dans les boîtes : les inégalités entre élèves, lycées et territoires disent merci.

Ainsi le lycée Blanquer systématise la concurrence, l'évaluation permanente et les inégalités à tous les étages. Pour les élèves, sélections successives de la 3^e à la Terminale, qui auront tout d'un tri social ; pour les enseignants, jeu de l'offre et de la demande chaque année pour les postes ; enfin pour les lycées, inégalités instituées en règle via le contrôle continu.

Derrière son marketing, le ministère subordonne donc le lycée à la sélection dans le supérieur et sur le « marché du travail ». La CGT Educ'action refuse tout net cette généralisation du libéralisme (et de ses corollaires, la hiérarchisation et la sélection) dans l'organisation du lycée.



toute culture commune au profit d'une spécialisation précoce, soi-disant suivant les goûts des élèves, mais en réalité suivant des choix familiaux plus ou moins informés... et plus ou moins respectés.

Contrôle continu au Bac : quand austérité rime avec inégalités

Le tableau ne serait pas complet sans un nouveau bac. La première session doit se tenir en 2021, avec seules quatre épreuves finales. Les spécialités seraient passées au

L'AVENIR APPARTIENT À CEUX QUI LUTTENT !

Interpro

PARIS AU 21^e SIÈCLE : LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS RECONNUE !

La CGT Éduc'action avait alerté dans ce même journal sur la lutte emblématique et payante qui s'était déroulée aux salons de coiffure-onglerie du 50 puis du 57 bd de Strasbourg (10^e).

Acte I : en février 2014, les salariées du 50 décident de mener un double combat : la récupération des salaires que l'employeur refuse de verser et la régularisation de 7 personnes.

Avec l'appui du « Collectif migrants confédéral » de la CGT et de l'UL du 10^e, l'occupation des lieux et trois mois de grève débouchent sur la régularisation de toutes et tous.

Acte II : fin mai de la même année, la CGT fait intervenir l'inspection du travail au 57 pour des problèmes similaires et chacun obtient un contrat de travail et des fiches de paie rétroactives. Mais le 6 août, le salon fait curieusement faillite, ce qui ne décourage pas les salariées qui déposent une plainte pour « faillite frauduleuse » et « traite des êtres humains dans le cadre du travail ».

Acte III : le tribunal de grande instance de Paris a fini par reconnaître (le 8 février dernier) la traite des êtres humains : c'est une première pour la justice française dans le monde du travail dans un cadre collectif ! Par ailleurs, le patron du salon a été condamné à deux ans de prison ferme, au versement de 25 000 euros d'amende aux plaignantes et 5 000 euros de dommage et intérêts à l'UD CGT Paris qui était partie civile dans ce dossier : une magnifique nouvelle pour les 18 salariées.

Plus largement, dans un contexte de casse du code du travail et de dérégulation pouvant donner des idées aux patrons indécents, c'est un signal fort. Cela doit permettre à tous les travailleurs et travailleuses sans papiers exploités de s'organiser, de retrouver toute leur dignité en menant des actions collectives aux côtés de la CGT.



ÉDUC'ACTION 75

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Responsable de la publication : **Catherine Bartoli**

Comité de rédaction :

Henri Baron, Catherine Bartoli, Arnaud Cora, Antoine Dierstein, Yves Gawlik, Sophie Houpillart, Jean-Robert Lannaud, Michèle Schiavi, Christophe Solarczyk & Geneviève Vaniglia

Impression : CGT Éduc'action 75,

Bourse du travail, Bureau 401, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris

Prix au numéro : **0,75 €** - Abonnement : **4 € l'année**

Tirage moyen : **1500 exemplaires** - Dépôt Légal : **à parution** - ISSN : **2266-2707**